

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2020/40 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2020/22</i>	

Nombres de membres :
 En exercice : 124
 Présents : 83
 Votants : 92
 POUR : 92 (100%)
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Le vingt-quatre février deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 17/02/2020
 Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine ; COURAULT Josette ; FOURCART Marie Hélène ; HERBAY Christelle ; JACQUET Ghislaine ; LESUEUR Patricia ; MERCIER Agnès ; PAYEN Françoise ; PIEROT Chantal ; RAULIN Suzanne ; ROGER Magali ; THOMAS Andrée ; VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude ; ALBAUD Gilles ; BARRE Régis ; BEBIN Patrick ; BESANCON Tony ; BIENVENU Bernard ; BOIZET Guy ; BOUILLON Daniel ; BOUILLON Jacques ; BOUILLON Mathieu ; BOXEBELD Pascal ; BROUILLON Patrick ; CANIVENQ Roland ; CANNAUX Francis ; CARPENTIER Dominique ; CARRE Joel ; CARTELET Michel ; DANNEAUX Dominique ; DEBOURCES Claude ; DEFORGE Pierre ; DEGLAIRE Gérard ; DEMISSY Pierre ; DUGARD Yann ; ETIENNE Philippe ; FERON Patrice ; FLEURY Vincent ; FRANCAERT René ; GIRONDELOT Bernard ; GODART Olivier ; GROSSELIN Jacques ; HAULIN Bertrand ; HUREAU Benoit ; JUILLET Bruno ; LAHOTTE Hervé ; LAMY Dominique ; LANTENOIS Jacques ; LAURENT CHAUVET Pierre ; LEJEUNE Gilles ; LEONI Alain ; LOUIS Jean Marc ; MALVAUX André ; MALVAUX Frédéric ; MANCEAUX Christophe ; MASSON Jean Philippe ; MATHIAS Frédéric ; MEENS François ; MEIS Claude ; MIELCAREK Christian ; MOUTON Francis ; MULLER Jean Claude ; NIZET Daniel ; NIZET Jacky ; OUDIN Hubert ; PAYEN Guy ; PHILIPPE Ludovic ; PIC Jean Yves ; PIERSON Florent ; POTRON Francis ; RACOUR Patrick ; RATAUX Frédéric ; RAULET Olivier ; RENARD Damien ; RICHELET Jean Pol ; SIGNORET Francis ; SINGLIT Benoit ; THIERION Vincent ; THIERY Pierre ; VAIRY Lionel ; VALET Bruno ; VERSSTUFT Ghislain.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. SINGLIT Benoit ; Mme BECHARD Isabelle donne pouvoir à M. MATHIAS Isabelle ; M. COLSON Dominique donne pouvoir à M. HAULIN Bertrand ; M. CORNEILLE Jean-Pierre donne pouvoir à M. BOIZET Guy ; M. HULOT Christian donne pouvoir à M. JUILLET Bruno ; M. LESOILLE Patrick donne pouvoir à M. BOUILLON Daniel ; M. OUDIN Denis donne pouvoir à M. OUDIN Hubert ; M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; M. ROBIN Dominique donne pouvoir à M. FLEURY Vincent.

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE LA VILLE DE VOUZIERES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE - ANNEXE FINANCIERE 2020

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence « *Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la communauté* » ;

Vu la délibération n°DC2018/142 du Conseil communautaire du 18/06/18 approuvant la convention tripartite de partenariat pour le développement culturel de la ville de Vouziers et de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et son annexe financière ;

Considérant qu'aujourd'hui la culture reste une compétence communale comprenant :

- Une offre portée par la ville de Vouziers autour du centre culturel les Tourelles (bibliothèque + ludothèque + école de musique + spectacle cinéma) en lien avec l'association les Tourelles
- Des initiatives associatives prenant de l'importance (Boult aux bois, Louvergny, Buzancy notamment)
- Des actions communales ou intercommunales essentiellement autour de la lecture

Considérant que cette organisation soulève 2 problématiques :

- Un manque de coordination des initiatives existantes
- La nécessité de revoir le mode de fonctionnement de l'espace culturel les Tourelles

.../...

Considérant qu'il a donc été décidé de travailler à l'écriture d'un projet culturel de territoire pour l'adapter aux nouveaux enjeux et mesurer la pertinence d'une prise de compétence communautaire sur cette thématique ;

Considérant qu'il est proposé de confier cette mission au coordonnateur culturel et que son temps de travail pour la Communauté de Communes passera, à compter du 1er mars 2020 pour une durée d'un an, de 20 à 60 %

Vu les avis favorables remis par la commission Sport, Vie associative, Culture du 29/01/2020, la commission Finances du 05/02/2020 et par le Bureau lors de sa séance du 10/02/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'APPROUVER l'annexe financière 2020 à la convention tripartite de partenariat pour le développement culturel de la ville de Vouziers et de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise telle qu'annexée à la présente délibération.
- DE CHARGER le Président de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Président,

Francis SIGNORET



Convention tripartite de partenariat pour le
développement culturel
de la Ville de Vouziers et
de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise Ville de Vouziers
/ FRMJC CA
Annexe financière 2020

Frais engagés par la FRMJC : **82 695 €**

>>> *Janvier – Février 2020 :*

Prise en charge Ville de Vouziers (80%) 7182 €

Prise en charge 2C2A (20%) 1796 €

>>> *Mars – Décembre 2020 :*

Prise en charge Ville de Vouziers (40%) 17 954 €

Prise en charge 2C2A (60%) 26 932 €

Reste à charge de la FRMJC 28 831 €

À Reims, le

Le Maire de Vouziers,

Le Président de la Communauté
de la Communes de l'Argonne
Ardennaise,

Monsieur Yann DUGARD

Monsieur Francis SIGNORET

Le Président de la FRMJC,

Monsieur Jean-Paul HUBERT